



Belgian  
Feed  
Association

# RAPPORT ANNUEL 2025

DEVELOPMENT

INNOVATION

RESEARCH



# Votre alimentation animale répond-elle à toutes les exigences ?

Analyses fiables  
pour les producteurs

[eurofinsfoodtesting.be](http://eurofinsfoodtesting.be)



En tant que fabricant d'aliments pour animaux, vous souhaitez pouvoir compter sur des analyses fiables et des conseils clairs. Eurofins vous aide à contrôler la qualité et la sécurité tout au long de votre processus de production grâce à :

- Analyse selon un plan d'analyse adapté à votre production
- Accompagnement dans le choix des paramètres pertinents
- Informations alimentaires correctes grâce à des listes d'ingrédients et de valeurs nutritionnelles conformes aux prescriptions FIC
- Analyses en fonction de la certification à l'importation et à l'exportation

**Vous avez des questions ou besoin d'aide ?**

Contactez-nous : +32 50 45 00 60 ou  
[cs-food-be@ftbnl.eurofins.com](mailto:cs-food-be@ftbnl.eurofins.com)



# BFA en 10 chapitres

<b>Avant-propos</b>	4	<b>7. Santé animale</b>	18
<b>1. Gouvernance</b>	6	Epidémies de maladies animales	18
Réunions des membres	7	Gestion des salmonelles chez les poulets bio	19
Assemblée générale : l'IA au centre des attentions	7	Utilisation d'antibiotiques	19
Renforcement de l'Organe d'administration	7	<b>8. Politique sur l'alimentation animale</b>	20
Nouveau groupe de travail	7	Proposition Omnibus	20
<b>2. Communication</b>	8	Mesures antidumping	20
Deux priorités numériques	8	Examen des dépendances critiques	21
Réseaux sociaux et presse	9	Demande d'éclaircissements sur le CLP et la déclaration au Centre Antipoison	21
Lien avec la jeunesse et l'enseignement	9	Révision du règlement sur le bio	21
Fonctionnement interne et formations	9	Aperçu du suivi stratégique	21
<b>3. Défense des intérêts</b>	10	<b>9. Exportations</b>	22
Harmonisation internationale au sein de la FEFAC	10	Chine	22
Innovations alimentaires via l'usine pilote de l'ILVO	11	Corée du Sud, Brésil et autres marchés	23
Concertation de la chaîne avec le cabinet du ministre Clarinval	11	La géopolitique a un impact sur les flux commerciaux	23
Vision agricole flamande 2030-2050	11	Augmentation de la complexité et investissement stratégique	23
Manifestations européennes	11	<b>10. Recherche</b>	24
Et maintenant ?	11	Durabilité et climat : la réduction des émissions	25
<b>4. Durabilité et climat</b>	12	Protéines alternatives et circularité	26
Calcul uniforme de l'impact climatique	12	Santé et bien-être animal	27
Assouplissement du rapportage européen	13	Que nous réservent les prochaines années ?	27
Émissions entériques	13	<b>2025 en 12 mois</b>	28
<b>5. Environnement</b>	14	<b>Administration, équipe de BFA et groupes de travail</b>	36
EUDR	14		
Nouveau module de durabilité et certificats de soja durable	15		
<b>6. Sécurité alimentaire et qualité</b>	16		
Note de bas de page « Feed only »	16		
Chlorate dans la gomme xanthane	17		
Agrément mutuel CSA-GTP	17		
Signature du nouvel AR sur l'échantillonnage	17		
Lancement du débat sur les produits phytosanitaires	17		
Mycotoxines Fusarium	17		
Approbation du projet Qualimix	17		





Pour le secteur de l'alimentation animale, 2025 a été une année plutôt stable côté prix. Les matières premières sont restées stables, avec une légère tendance à la baisse. Résultat : les prix des aliments composés ont eu aussi peu bougé, et la demande est restée stable. Au total, les membres de BFA ont produit 6,53 millions de tonnes d'aliments composés (hors prémélanges), soit +0,8 % par rapport à 2024. Avec les prémélanges, la production atteint 6,75 millions de tonnes (+0,6 %). Cette période plus calme pourrait toutefois être de courte durée : 2026 s'annonce plus instable et plus incertaine.

En 2025, le secteur a aussi dû gérer de forts facteurs d'incertitude. La guerre en Ukraine se poursuit. La politique commerciale des États-

Unis reste difficile à prévoir. Les relations avec certains fournisseurs asiatiques sont complexes. Et notre dépendance à des matières premières clés continue de peser sur la filière.

Le cadre politique européen bouge lui aussi. L'Europe garde des objectifs climatiques élevés, mais la compétitivité revient davantage au centre des débats. Dans une période géopolitique et économique incertaine, il faut soutenir nos entreprises et leur donner de l'air. Les paquets Omnibus veulent simplifier les règles européennes sur la durabilité et la sécurité alimentaire, notamment en allégeant les démarches administratives. Mais il reste beaucoup à faire. La réglementation EUDR, par exemple, a encore été reportée d'un an en 2025. Dans les

faits, elle reste très difficile à appliquer et elle fera monter les coûts. Côté énergie aussi, il faut des solutions concrètes et durables pour que nos entreprises restent compétitives.

Dans ce contexte, BFA continue d'avancer avec ses membres. Un exemple concret : l'exportation de petfood a pu être sécurisée grâce à un nouveau protocole signé avec la Chine. Avec l'AFSCA et nos membres, nous avons aussi pu identifier à temps les points sensibles liés à la certification et aux exigences vétérinaires. Pour les aliments qui contiennent des ingrédients d'origine animale, nous avons également progressé vers des solutions praticables, en restant alignés sur les standards internationaux.

Sur la réduction des antibiotiques, 2025 a surtout été une année d'échanges et de messages clairs. La convention renouvelée sur les aliments médicamenteux a été signée, et une campagne de communication ciblée a été lancée. L'objectif est clair : arrêter progressivement, de manière responsable, les aliments médicamenteux aux antibiotiques d'ici la fin 2026.

### **Anticiper, même en période de turbulences**

En 2025, nous avons aussi mis l'accent sur l'innovation. De nouveaux projets de recherche sur les matières premières circulaires, la réduction des émissions de méthane, la durabilité et la sécurité alimentaire montrent que le secteur belge de l'alimentation animale avance et prépare la suite.

Nous avons aussi avancé sur l'impact climatique. BFA a développé une méthode de calcul commune, basée sur des outils de type

ACV (analyse du cycle de vie). Cette méthode rend les résultats plus transparents et plus comparables. Elle est aujourd'hui reconnue et reprise, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne et en France.

~~En 2025, nous avons aussi lancé un groupe de travail Chevaux, animaux de compagnie et d'agrément. Il permet aux membres d'échanger de façon ciblée sur les dossiers et les règles qui concernent ces aliments.~~

Nous avons aussi beaucoup travaillé sur la communication, en plus de la recherche et des dossiers politiques. Nous avons modernisé notre site web et notre newsletter pour partager plus facilement l'information aux membres et les actualités du secteur. Nous avons également rappelé l'importance de rester vigilants face aux maladies animales, et de renforcer la biosécurité et le monitoring. BFA a aussi continué à être présente dans les congrès (inter)nationaux et dans différents lieux de concertation avec les autorités et les partenaires. Enfin, nous jouons un rôle de lien : nous mettons en relation les personnes, les idées et les connaissances, et nous défendons les intérêts de nos membres avec une approche technique et pragmatique.

### **Se projeter vers 2026**

Les défis sont nombreux, mais les bases sont là : un secteur attentif, des membres bien informés et une fédération forte, qui garde les pieds sur terre. En 2026, nous continuerons à travailler, avec vous, pour une chaîne d'alimentation animale performante, durable et capable de faire face aux chocs.

Rik Vandeputte  
Président



Katrien D'hooghe  
Managing Director





## Échange d'informations lors des réunions des membres

Afin de renforcer l'implication de ses affiliés, BFA organise des réunions distinctes pour ses membres néerlandophones et francophones. La rencontre organisée à Gand a rassemblé de nombreux participants. Du côté francophone, l'événement a lui aussi rencontré un beau succès. Les personnes présentes ont notamment apprécié les initiatives prises et les avancées enregistrées dans les dossiers en cours.

## Assemblée générale : l'IA au centre des attentions

L'Assemblée générale annuelle de BFA s'est déroulée le 24 avril 2025 à Waterloo, avec pour thème « L'intelligence artificielle ». Notre orateur-invité, Arnaud Llamas Bravo, a expliqué dans quelle mesure l'IA peut déjà être utilisée aujourd'hui afin d'optimiser les processus dans le domaine de l'agriculture. Dans son discours, il a insisté sur le potentiel de la technologie numérique pour le secteur.

Les personnes présentes ont partagé l'image positive de l'avenir présentée lors de la réunion : le secteur de l'alimentation animale ne reste pas les bras croisés. Nous sommes prêts à accueillir les nouvelles technologies et à construire, ensemble, un secteur solide.

## Renforcement de l'Organe d'administration

Les administrateurs dont le mandat arrivait à échéance ont été réélus lors de l'Assemblée générale statutaire. Deux nouveaux administrateurs ont par ailleurs rejoint l'Organe d'administration : Alexander Naessens et Pierre-Yves Piret.

## Nouveau groupe de travail

Un nouveau groupe de travail pour les fabricants d'aliments destinés aux chevaux, aux animaux de compagnie et d'agrément s'est réuni pour la première fois en décembre. Ce groupe de travail permet de répondre aux défis spécifiques rencontrés dans ce secteur très varié et fortement différencié. Il a notamment été question de l'étiquetage, des emballages, de l'accès aux matières premières et des rappels consommateurs, ainsi que de la présence d'insectes indésirables dans certains produits.

La classification des chiffres de vente pour la catégorie « Aliments divers » a également été examinée. BFA a dès lors procédé à une adaptation, qui sera d'application à partir des chiffres de vente de janvier 2026.



## Visibilité et nouveautés

En 2025, BFA a continué à investir massivement dans la communication stratégique afin de renforcer l'image du secteur de l'alimentation animale dans le débat public et politique. Cela s'est notamment traduit par le lancement de notre tout nouveau site Web, le renouvellement de notre lettre d'information et une participation ciblée dans les médias.

## Deux priorités numériques : un nouveau site Web et une nouvelle lettre d'information

En 2025, BFA s'est pleinement investie dans le renouveau numérique. Le nouveau site Web a été lancé fin novembre, après de longs préparatifs. Le site a non seulement été modernisé, mais la structure a également été revue pour une meilleure expérience utilisateur. Une section personnalisée a été créée pour les membres.

Cette section reprend toutes les informations pertinentes à un seul endroit.

La lettre d'information de BFA a elle aussi été modernisée. Depuis le mois d'octobre, nos membres la reçoivent dans un nouveau format via la plateforme Flexmail. Au total, 45 lettres d'information ont été envoyées en néerlandais et en français en 2025. Le BFAacts reste le support de référence pour des informations actualisées sur les dossiers, la réglementation et les évolutions au sein du secteur. Les « Extra BFAacts » servent à transmettre des informations urgentes, par exemple des mises à jour sur la grippe aviaire et les mesures de biosécurité qui y sont associées.

### **Présence renforcée sur les réseaux sociaux et dans la presse**

BFA a touché un public plus large grâce à sa présence sur *PlattelandsTV*, *Kanaal Z* et *VTM*. Lors de ces émissions télévisées, nous avons expliqué les efforts du secteur en termes de durabilité, de sécurité alimentaire et d'innovation. Des articles et des éditoriaux ont également été publiés dans des magazines spécialisés, comme *De Molenaar* et *Feed & Additives*. Notre présence dans les médias nationaux et internationaux a permis de mettre en lumière le secteur de l'alimentation animale belge en dehors des cercles professionnels habituels.

BFA est également représentée au sein du Conseil journalistique et du Conseil d'administration de VILT, ce qui renforce encore sa présence durable dans le paysage médiatique. En 2025, BFA est aussi restée très active sur LinkedIn, avec plus de 130 publications et une hausse de 16 % du nombre d'abonnés.

### **Lien avec la jeunesse et l'enseignement**

Le Congrès annuel des Jeunes, organisé en collaboration avec Nevedi, le Feed Design Lab et les Young Feed Professionals, a de nouveau eu lieu à Turnhout en 2025. L'accent a été mis sur la collaboration entre les différentes générations au travail et au sein du secteur. BFA a également donné des cours aux étudiants de la Haute École Thomas More, en se concentrant sur la durabilité, l'alimentation animale et la sécurité alimentaire. Il s'agissait d'une initiative structurelle afin de faire découvrir le secteur aux jeunes.

### **Fonctionnement interne et formations**

La communication interne et le partage des connaissances au sein du secteur ont aussi été mis en avant. Plusieurs groupes de travail ont par exemple été organisés l'année dernière, ainsi qu'un webinaire sur l'ACV. Enfin, une formation pratique « Expert en déchargement » a été organisée, et l'accompagnement des projets comme Optevar, Ewakuik, Circfeed et le EIP KL.KETEN.VAR.footprint ont été abordés au sein des groupes concernés.

Grâce à une vaste stratégie de communication efficace, BFA a renforcé en 2025 son rôle de point de contact et de partenaire majeur au sein du secteur de l'alimentation animale. L'accent mis sur la communication aux membres, le public, la jeunesse et les relations avec les médias ont permis de renforcer la visibilité et la compréhension de la société envers le secteur. Enfin, l'association du renouveau numérique, de la visibilité externe et du partage des connaissances a contribué à une image correcte et à une meilleure adhésion des autres intervenants de la filière agroalimentaire.



## Engagement structurel et actions thématiques

BFA est fortement ancrée en tant que partenaire de discussions des autorités et de la chaîne agroalimentaire, que ce soit au niveau régional, fédéral ou européen. Nous participons activement aux réunions de concertation et aux plateformes politiques, et collaborons étroitement avec les organisations partenaires à différents niveaux.

Outre le suivi des dossiers législatifs et administratifs, BFA travaille de manière proactive sur les préparatifs politiques et les groupes de travail thématiques. De très nombreux sujets stratégiques ont été abordés en 2025, allant des règles commerciales européennes et de la sécurité alimentaire à l'élevage durable, en passant par la nouvelle législation relative à la

déforestation, au contrôle qualité et à la vision agricole flamande à long terme.

## Harmonisation internationale au sein de la FEFAC

BFA a participé au Collège des directeurs de la FEFAC, les 18 et 19 février à Varsovie. Il y a été question des dossiers européens les plus urgents, notamment les tensions géopolitiques, la révision de la politique agricole européenne, la nouvelle législation sur la déforestation et l'accord commercial conclu avec l'Ukraine. La 69e assemblée annuelle publique de la FEFAC s'est déroulée le 29 mai à Rome. Lors de deux sessions, les participants se sont penchés sur l'avenir de l'élevage européen et le rôle du commerce international en aliments bruts et céréales.

## Innovations alimentaires via l'usine pilote de l'ILVO

Le premier silo de la nouvelle usine pilote de l'ILVO a symboliquement été posé début juin à Melle. Cette exploitation pilote permet d'effectuer une production à petite échelle et d'analyser les aliments expérimentaux, en mettant l'accent sur l'innovation, la précision et la réduction des émissions. Les entreprises et les chercheurs travaillent notamment avec des matières premières circulaires, des sources de protéines alternatives et des additifs pour réduire les émissions de méthane. Ces infrastructures contribuent aux formations et aux innovations pratiques pour le secteur.

## Concertation de la chaîne avec le cabinet du ministre David Clarinval

BFA a participé fin juin à une réunion avec le cabinet du ministre fédéral David Clarinval avec la Fevia, Fegra et OVOCOM. La problématique relative au prélèvement d'échantillons dans la chaîne alimentaire était au centre de cette réunion. Il y a également été question de la proposition de BFA *Qualimix+*, mise sur des pratiques d'échantillonnage modernes. Cette réunion s'est avérée très constructive et sera suivie en 2026 par des discussions avec la nouvelle direction de l'AFSCA.

## Contribution sectorielle de BFA à la Vision Agricole flamande 2030-2050

Une vision à long terme pour l'agriculture flamande va être mise en place dans le cadre de l'accord gouvernemental flamand 2024-2029. Cette vision a pour but de créer un modèle agricole économiquement résilient, juste socialement et écologiquement tenable, tout en étant axé sur la production alimentaire à long terme en Flandre.

BFA participe activement à 4 groupes de travail thématiques : produits laitiers, bétail viandeux, volailles et porcs. Lors des premières réunions, dont celle destinée au secteur porcin, il s'est avéré que cette vision est fortement influencée par des défis à court terme comme la politique sur l'azote, la législation sur l'impact environnemental et la pression sur les prix des marchés. Le secteur a également mis en avant les difficultés structurelles qui doivent être

résolues afin d'élaborer un plan pour l'avenir.

BFA explique dans ces groupes de travail les besoins et la réalité du secteur de l'alimentation animale, en s'attardant sur la disponibilité des matières premières, l'innovation, la rentabilité et la cohésion avec d'autres politiques (comme la sécurité des aliments pour animaux et la durabilité).

## Manifestations européennes avec des signaux clairs

Une manifestation à grande échelle, coordonnée par Copa-Cogeca, a eu lieu le 18 décembre à Bruxelles. Les organisations agricoles et des agriculteurs issus de différents États membres se sont rassemblés devant les institutions européennes afin d'exprimer leurs inquiétudes quant à l'avenir du secteur.

Leurs revendications portent notamment sur la révision de la politique agricole commune (PAC) après 2027, avec des moyens suffisants et des conditions équitables entre les États membres. Ils plaident également pour des conditions commerciales plus justes et une législation moins complexe. L'accord commercial avec le Mercosur suscite lui aussi de vives critiques. Les organisations agricoles redoutent que les importations en provenance d'Amérique du Sud, soumises à des normes moins strictes, ne créent une concurrence déloyale pour les producteurs européens.

BFA partage cette analyse et souligne l'importance d'une sécurité juridique renforcée ainsi que de cadres politiques réalistes et applicables, tant pour les agriculteurs que pour les secteurs qui leur sont liés.

## Et maintenant ?

En 2026, BFA continuera à investir sur une mise en place faisable de la nouvelle législation sur la déforestation, le déploiement du cadre flamand sur l'azote et le suivi de l'agenda européen sur la durabilité. Grâce à sa présence active au sein des structures de concertation et sa collaboration avec les partenaires de la chaîne, BFA reste un partenaire fiable et compétent, focalisé sur la réalité du terrain.



## Mesurer, adapter et suivre

La législation et les attentes sociétales exigent de plus en plus une mesure objective de l'impact écologique des aliments ainsi qu'une réduction de l'empreinte des produits animaux. BFA joue un rôle actif dans ce domaine en investissant dans une méthode de calcul harmonisée, un suivi réalisable et la mise en œuvre de mesures de réduction concrètes. Cette approche répond également à la demande des clients, qui souhaitent que les fournisseurs évaluent leur impact climatique de manière uniforme.

## Calcul uniforme de l'impact climatique

BFA vise dès lors l'instauration d'une méthode de calcul standardisée unique pour déterminer l'impact écologique des aliments pour animaux. Les fabricants sont tenus de calculer l'empreinte écologique de leurs aliments à l'aide d'outils d'ACV reconnus, tels que MyFeedprint, Sustell ou Nuvio Planet, ou au moyen d'un outil propre. Ces outils reposent sur les règles de calcul européennes PEFCR et utilisent la base de

données GFLI. Pour recourir à ces outils reconnus, les fabricants doivent suivre une méthode bien définie. Un contrôle annuel est ensuite réalisé conformément au module DC-01 « Valeur ACV pour les aliments destinés aux animaux ».

Début 2025, BFA a présenté cette approche harmonisée, issue d'une collaboration avec l'ILVO et Pork.be dans le cadre du projet KL.VAR. KETEN.Footprint. La méthode a depuis été intégrée dans le standard Feed Chain Alliance d'OVOCOM. Les entreprises peuvent ainsi faire certifier leurs calculs via le module de durabilité DC01. Développé par BFA, la Fegra et OVOCOM, ce module permet aux entreprises de calculer l'impact écologique de leurs aliments de manière correcte et harmonisée.

En mars 2025, BFA a présenté son dispositif harmonisé pour les calculs ACV à l'organisation néerlandaise des produits laitiers (NZO) et CoViVa. Les organisations néerlandaises ont salué cette initiative comme une avancée importante vers

un secteur plus durable. BFA et OVOCOM l'ont également exposée lors du congrès international « Communication environnementale », organisé fin décembre par l'association française Eurofac. Ce congrès, ainsi que les échanges menés au sein de la FEFAC, ont confirmé que le besoin d'harmonisation reste important.

BFA soutient par ailleurs l'adhésion à des initiatives telles que Klimrek, qui permettent aux éleveurs laitiers et porcins de calculer leur empreinte écologique. La transmission ponctuelle des données est essentielle pour garantir la fiabilité des analyses.

## Assouplissement du rapportage européen

La Commission européenne a annoncé en février 2025 que la directive relative à la durabilité des entreprises (CSRD) allait être assouplie. L'obligation de rapportage a par exemple été limitée pour les grandes entreprises qui sont déjà concernées par la précédente directive sur le rapportage non financier (NFRD), ainsi que les entreprises de plus de 1.000 travailleurs et dont le chiffre d'affaires dépasse les 50 millions d'euros, ou dont le total bilantaire dépasse les 25 millions d'euros. L'obligation pour les PME cotées en Bourse n'est plus d'application, et les standards de rapportage seront revus afin de réduire les charges administratives. La directive adaptée sera progressivement mise en place entre 2025 et 2029.

Seules les entreprises déjà concernées par la NFRD entameront ce rapportage dès 2025, tandis que les autres suivront à partir de 2028.

Bien que l'obligation de rapportage vise principalement les grandes entreprises, les plus petites structures seront elles aussi concernées indirectement via la chaîne de valeur. Pour les PME, le rapportage de durabilité reste toutefois facultatif. Le *European Financial Reporting Advisory Group* (EFRAG) a mis en place des règles simplifiées pour ce groupe.

Au sein de BFA, le groupe de travail CSRD coordonne les préparatifs liés à ces futures obligations. Il a identifié les thèmes les plus pertinents pour le secteur de l'alimentation animale et analysé la manière

dont ils peuvent être suivis de façon qualitative et quantitative. Il s'est également intéressé au soutien : les effets positifs et négatifs pour l'Homme et l'environnement ont été analysés.

Enfin, la Commission prévoit également des assouplissements concernant la directive portant sur la diligence raisonnable des entreprises (CSDDD). L'obligation de diligence raisonnable sera par exemple limitée aux grandes entreprises de plus de 5.000 travailleurs et dont le chiffre d'affaires dépasse 1,5 million d'euros. Elle ne concernerait plus que les partenaires directs, et non l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. La fréquence du rapportage passerait en outre d'un exercice annuel à un exercice quinquennal.

## Émissions entériques : nouveau cadre en cours d'élaboration

La convention sur les émissions entériques des bovins (2019-2030) impose une réduction de 22 % des émissions de méthane en 2030 par rapport à 2023. BFA et ses membres se sont engagés à associer au moins 10% des aliments pour bovins à une mesure climatique reconnue à partir de 2024. Dix mesures alimentaires ont été approuvées pour le bétail laitier, notamment l'utilisation de graines de lin extrudées, de drêches de brasserie et de tourteaux de soja, de 3-NOP et de nitrates. Seuls les nitrates sont approuvés pour le bétail viandeux pour l'instant.

Une évaluation effectuée à la demande du ministre Jo Brouns a toutefois montré que les efforts actuels sont insuffisants afin d'atteindre les objectifs de réduction. Les autorités flamandes travaillent donc sur un nouveau cadre. Les éleveurs de bovins devront atteindre un nombre minimum de points climatiques à partir de 2028 grâce à des mesures alimentaires et/ou de gestion.

En 2026, BFA continuera à investir dans des outils de durabilité transparents et concrets. Qu'il s'agisse des calculs ACV, des obligations de rapportage européennes ou des mesures de réduction dans le cadre des émissions entériques : la collaboration, l'harmonisation et l'application pratique restent les mots-clés.



## **Une politique responsable concernant les matières premières**

La disponibilité des matières premières ainsi que l'impact sur la nature et la biodiversité restent des sujets importants pour le secteur de l'alimentation animale. BFA investit dans une politique responsable relative aux matières premières, en luttant contre la déforestation, afin d'allier durabilité écologique et économique, tout en tenant compte de la faisabilité. Trois sujets étaient au centre des débats en 2025 : le règlement européen relatif à la déforestation

(EUDR), la mise en place d'un nouveau module sur la durabilité et l'achat de certificats de soja durable.

## **EUDR : adaptations politiques et dialogue sectoriel**

L'EUDR a connu un parcours politique et législatif intense en 2025. En avril, l'Union européenne a proposé plusieurs assouplissements, mais ceux-ci n'apportaient aucune réelle plus-value au secteur de l'alimentation animale. En mai, la Commission européenne a publié une première classification

des pays en différentes catégories de risque, avec des conséquences directes sur les taux de contrôle et les obligations administratives. Après de nombreuses demandes des organisations sectorielles, la commissaire européenne Jessika Roswall a proposé en septembre de reporter l'EUDR d'un an. Cette proposition n'avait initialement pas reçu le soutien de la Commission. BFA, la FEGRA, la FEFAC ainsi que plusieurs autres fédérations européennes et nationales se sont alors mobilisées en multipliant les concertations avec les cabinets ministériels et les parlementaires européens.

BFA soutient l'objectif de ce règlement, mais demande également d'effectuer des adaptations, comme le fait d'accepter le principe Mass Balance. BFA a par ailleurs demandé de supprimer les obligations que les fabricants d'aliments pour animaux doivent respecter lorsqu'ils vendent du soja simple à des éleveurs. Nous avons également demandé une interprétation claire du principe de « législation pertinente » dans le pays de production.

Le Conseil européen a formulé sa propre proposition en novembre, qui a été approuvée en décembre. Les entreprises bénéficient ainsi d'un report jusqu'au 30 décembre 2026. À noter que, pour les micro et petites entreprises, l'échéance est fixée au 30 juin 2027. Seul le premier opérateur de la chaîne reste responsable de la déclaration ; les acteurs suivants doivent uniquement conserver le numéro de référence.

Une évaluation approfondie de la faisabilité du règlement est désormais attendue. La Commission européenne devra analyser les charges administratives au plus tard le 30 avril

2026 et, si nécessaire, proposer une adaptation du texte. Entre-temps, BFA continue d'alerter sur les incertitudes persistantes, les surcoûts importants et le risque de pénuries de soja – ou de tourteaux de soja – conformes à l'EUDR en provenance d'Amérique latine.

### **Nouveau module de durabilité et certificats de soja durable**

OVOCOM et BFA ont travaillé sur un deuxième module de durabilité en 2025 : DC02 « Soja durable dans les aliments pour animaux ». Ce module, qui sera d'application à partir du 1er janvier 2026, est obligatoire pour les fabricants qui exportent des aliments pour animaux en Allemagne ou qui importent des aliments pour porcs sur le marché belge. Il répond aux exigences du standard Soy Plus de QS et couvre, au-delà de l'achat de certificats, des obligations supplémentaires en matière de comptabilité, d'audit interne et de gestion.

BFA continue en parallèle à soutenir les engagements volontaires du secteur. En 2025, 618.600 certificats de soja durable ont été achetés, couvrant le soja utilisé dans les aliments destinés à la production animale belge, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation. Les certificats garantissent que le soja provient de terres qui n'ont pas fait l'objet d'une déforestation récente ou qui n'ont pas été converties, et que la culture s'est faite de manière responsable.

Cette démarche, poursuivie depuis 2009, vise une couverture de 100 % d'ici 2030 et contribue concrètement à une utilisation plus durable des ressources ainsi qu'à la protection des écosystèmes.



## Gestion des risques et concertation sectorielle

La sécurité et la qualité des aliments pour animaux représentent une responsabilité fondamentale au sein de la chaîne. Année après année, BFA continue donc à investir dans un système de monitoring efficace et une collaboration constructive avec les autorités et les partenaires de la chaîne, en se basant sur des processus scientifiquement fondés. Plusieurs dossiers étaient au centre des priorités en 2025, comme la réforme des normes européennes, ainsi que les initiatives visant à renforcer les systèmes de qualité existants.

Outre les dossiers liés à la politique, BFA continue également de renforcer structurellement la culture de sécurité alimentaire au sein des entreprises. L'organisation du plan d'échantillonnage sectoriel, les concertations et l'échange d'informations avec les membres de BFA par le biais du groupe de travail Sécurité alimentaire et Qualité, les programmes de monitoring menés en collaboration avec OVOCOM (comme BT-03 et BT-04), les contrôles internes, la formation et la mise en avant d'une culture de qualité partagée sont des éléments essentiels. Ces efforts sont fortement ancrés au sein de la

chaîne par le biais du système FCA, qui certifie la plupart des entreprises belges. BFA suit donc également les évolutions concernant les standards internationaux équivalents.

## Les discussions sur la note de bas de page « Feed only » se poursuivent

Les discussions sur la suppression de la note de bas de page 1 de l'annexe I du règlement (CE) n° 396/2005 se poursuivent. Cette note prévoit que les LMR ne s'appliquent pas aux produits exclusivement destinés à l'alimentation animale, pour autant qu'une évaluation des risques soit réalisée. Son interprétation varie toutefois fortement d'un État membre à l'autre, notamment en l'absence d'une liste claire des produits concernés.

En avril, la Commission a envisagé de supprimer entièrement cette note de bas de page afin d'harmoniser la situation. L'AFSCA et BFA ne soutiennent pas cette option. Un groupe de travail d'experts élabore actuellement des lignes directrices en matière d'interprétation, mais les discussions restent complexes. La Belgique continue dès lors de plaider explicitement pour le

maintien de cette note, moyennant un encadrement plus clair. Les discussions se poursuivront en 2026.

## **Chlorate dans la gomme xanthane**

Des concertations avec l'AFSCA ont été engagées à la suite d'une notification du RASFF, en septembre, concernant des teneurs élevées en chlorate dans la gomme xanthane. Les lots contaminés provenaient de Chine et la gomme xanthane concernée était destinée à être utilisée dans des aliments pour animaux, en particulier pour les animaux de compagnie. Selon la Commission européenne, la gomme xanthane ne peut en principe pas contenir de quantités mesurables de chlorate. L'AFSCA considère comme non conformes les lots dont la teneur en chlorate dépasse la limite de rapportage. Les impuretés non reprises dans le dossier d'autorisation d'un additif ne relèvent pas de l'évaluation de sécurité menée par l'EFSA.

## **Agrément mutuel CSA-GTP**

L'agrément entre CSA-GTP et les standards de GMP+ International, OVOCOM et EFISC-GTP est prolongé à partir du 1er janvier 2026. Cet accord a été signé en novembre 2025 après d'intenses discussions pour une durée de 3 ans et reprend le commerce, le stockage et le transport de céréales et de semences non transformées.

## **Nouvel Arrêté Royal sur l'échantillonnage**

Après d'intenses concertations, la nouvelle version de l'Arrêté Royal relatif à l'échantillonnage a été signée par le ministre David Clarinval au printemps 2025. L'ébauche d'AR avait été révisée au cours des mois précédents par l'AFSCA, en concertation avec les organisations sectorielles, afin de répondre aux réalités du terrain.

Le texte approuvé remplace l'AR du 20 septembre 2012 et introduit une nouvelle procédure à suivre en cas de résultats non conformes. La contre-analyse classique est supprimée et remplacée par le droit de défense via un deuxième expert indépendant, désigné par l'opérateur. Cet expert peut demander des documents, faire effectuer une analyse et fournir un compte-rendu motivé à l'AFSCA. L'Agence décide alors de confirmer ou non le premier résultat d'analyse.

Les nouvelles règles sont d'application depuis le 1er juillet 2025 et s'appliquent uniquement aux échantillons prélevés par l'AFSCA. Cette possibilité de deuxième analyse reste toutefois exclue pour les analyses microbiologiques.

## **Lancement du débat sur les produits phytosanitaires**

Les produits phytosanitaires classiques sont de moins en moins disponibles, alors que les limites de résidus deviennent plus strictes, ce qui menace à la fois la culture et le stockage des matières premières. BFA a signalé cette problématique aux décideurs politiques et a organisé avec le Boerenbond des réunions avec des parlementaires flamands, fédéraux et européens afin de plaider pour un cadre réaliste.

## **Mycotoxines Fusarium**

La révision des valeurs cibles pour les mycotoxines Fusarium avance lentement. Cette révision est régie par les avis de l'EFSA et vise à mieux protéger les espèces animales sensibles, par exemple les porcelets. Outre la réduction des valeurs cibles, une évaluation adéquate de l'exposition est également importante.

En août, la mise en application a été reportée au mois d'octobre, et en novembre, nous avons constaté que les procédures internes retardaient la situation. Pour l'approbation visée en février 2026, les nouvelles normes entreraient en vigueur le 1er juillet 2026 pour la plupart des céréales, et le 1er octobre pour le maïs et les produits à base de tournesol. Le secteur demande de prévoir un temps de transition suffisant et des accords faisables afin d'utiliser les lots qui dépassent légèrement les normes prévues.

## **Approbation du projet Qualimix**

À la suite d'incidents de contamination, BFA a lancé le projet QUALIMIX+ auprès de VLAIO, en collaboration avec l'Université de Gand, l'ILVO et OVOCOM. L'objectif est de développer une procédure d'échantillonnage validée, qui pourra être agréée par l'AFSCA. VLAIO a approuvé le projet en novembre, et son lancement est prévu le 1er avril 2026.



## Monitoring, prévention et initiatives sectorielles

Plusieurs maladies animales ont de nouveau été constatées en Europe en 2025, avec des conséquences sur la santé animale et les échanges commerciaux. BFA suit ces évolutions de près et collabore avec ses membres, les autorités et les partenaires afin de créer un système de prévention et de monitoring efficace. Le secteur continue par ailleurs à investir dans des mesures de biosécurité, la gestion des risques et un usage raisonné des médicaments vétérinaires pour animaux.

## L'Europe est confrontée à des épidémies de maladies animales

La Belgique a perdu son statut de pays indemne de la **grippe aviaire** en février, à la suite de plusieurs foyers. L'Organisation mondiale de la Santé animale lui a de nouveau octroyé ce statut en mai grâce à des mesures efficaces. À l'automne, l'Europe a de nouveau été confrontée à une sévère épidémie de grippe aviaire, alors que les premiers foyers ont été constatés en Belgique en novembre. Le Conseil supérieur de la Santé a recommandé la vaccination pour les volailles et les porcs en raison d'une exposition accrue aux virus de la grippe animale, et afin de limiter les mutations entre les virus humains et animaux. La vaccination des

volailles, autorisée dans l'UE depuis 2023, est de plus en plus mise en avant.

Des difficultés subsistent, comme le risque de perte de marchés à l'exportation et le coût important du suivi de la vaccination contre la grippe aviaire.

Un autre virus a fait son apparition en Europe en 2025, à savoir la **dermatose nodulaire contagieuse** (DNC). Cette maladie ne touche que les bovins, les zébus et les buffles, et a pour la première fois été constatée en juillet en Sardaigne. 5 zones réglementées ont été délimitées en France en novembre. Le secteur français de l'alimentation animale a imposé des exigences supplémentaires concernant les livraisons dans ces zones. Même si aucune notification n'a été enregistrée sur le territoire belge en 2025, nous avons demandé aux fabricants et aux transporteurs belges de respecter scrupuleusement ces directives en cas de livraisons dans les zones françaises.

La **rhinotrachéite infectieuse bovine** (IBR) a continué à affecter le secteur bovin belge malgré les efforts consentis. Cette maladie virale, qui provoque des symptômes comparables à ceux de la grippe chez les bovins, est combattue activement depuis 2007. L'interdiction prévue

de la vaccination a une nouvelle fois été reportée à novembre 2027, à la suite de nouvelles contaminations.

Dans le cadre des maladies vectorielles, une campagne de vaccination à grande échelle contre la **langue bleue** et la **maladie hémorragique épizootique** a été lancée en 2025. Ces maladies, transmises par des moucheron, entraînent non seulement des symptômes généraux, mais aussi de fortes pertes de production chez les bovins. Les autorités fédérales ont débloqué 40 millions d'euros – soit le budget le plus important jamais alloué à la santé animale – afin de vacciner l'ensemble des bovins et des ovins. Le taux élevé de vaccination a permis d'éviter quasiment tous les cas de langue bleue, ainsi que tout cas de maladie hémorragique épizootique. La campagne ne sera toutefois pas financée en 2026, même si les éleveurs sont encouragés à poursuivre la vaccination.

Le secteur bovin et le secteur avicole ne sont pas les seuls à avoir été confrontés à des épidémies. En juin, BFA et Pork.be ont mis en garde contre un cas de **peste porcine africaine** détecté chez un sanglier sauvage en Allemagne, à 200 km de la frontière belge. La peste porcine africaine est apparue en Espagne en novembre, de nouveau chez un sanglier sauvage. Cette résurgence, la première depuis 1994 dans la région, a provoqué des inquiétudes concernant les exportations. Même si cette maladie est inoffensive pour l'Homme, elle reste mortelle pour les porcs et les sangliers, et entraîne d'importantes conséquences économiques pour le secteur porcin.

### **Gestion des salmonelles chez les poulets bio**

Le Fonds d'intervention Salmonelles a élargi sa couverture dans le cadre de la sécurité alimentaire et du monitoring. Outre les poulets de chair traditionnels et les poulets élevés dans le cadre du label BCC (*Better Chicken Commitment*), les poulets de chair bio peuvent également être assurés depuis le mois d'avril. BFA a rédigé les conditions liées à cette assurance avec les abattoirs et le groupe de travail IFS. Les

partenaires concernés ont également œuvré à l'amélioration de l'échange de données, afin de permettre une réaction plus rapide en cas de résultat positif.

### **Utilisation d'antibiotiques : de la collaboration à l'élimination progressive**

L'utilisation responsable des antibiotiques reste un sujet essentiel dans la politique santé du secteur de l'alimentation animale. Depuis la création de l'AMCRA en 2011, BFA continue à investir activement dans une politique antibiotiques responsable, ce qui a permis de fortement réduire leur utilisation. Les ventes totales d'antibiotiques ont diminué de 59,9 % entre 2011 et 2024, tandis que les ventes d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques ont chuté de 89,1 %.

Le secteur belge de l'alimentation animale a donc décidé d'arrêter complètement de produire des aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques d'ici fin 2026. BFA soutient ses membres dans cette transition via une campagne de communication active, qui a été lancée en septembre 2025 et qui se poursuivra en 2026.

Dans ce cadre, BFA a décidé de mettre un terme à son mandat d'administrateur au sein de l'AMCRA en 2025, conformément à la fin de l'utilisation des antibiotiques. BFA reste toutefois impliquée au sein de l'AMCRA et continue à participer aux initiatives en cours afin d'encourager une utilisation rationnelle des antibiotiques. Le 1er octobre, BFA et l'AFSCA ont signé une nouvelle convention relative aux aliments médicamenteux pour animaux, basée sur le règlement européen 2024/1229. De même, nous avons fortement investi dans la formation et la sensibilisation en 2025. BFA a par ailleurs participé à la formation AMRFV de la Commission européenne, qui était destinée aux vétérinaires et aux éleveurs. Lors de la semaine annuelle de sensibilisation aux antibiotiques, organisée en novembre, BFA a de nouveau souligné l'importance d'une utilisation raisonnable des antibiotiques, conformément à l'objectif européen qui est de réduire de 50 % l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux d'élevage d'ici 2030.



## **Evolutions de la réglementation et de la protection du marché**

La législation européenne relative aux aliments pour animaux a connu plusieurs modifications majeures en 2025. D'importants dossiers étaient à l'ordre du jour, que ce soit en ce qui concerne la modernisation des règles existantes ou la protection du commerce et l'étiquetage des produits. BFA suit ces évolutions de près par le biais de son implication au sein de la FEAC et des groupes de travail européens concernés.

## **La proposition Omnibus actualise la politique relative à l'alimentation animale**

La Commission européenne a lancé une proposition législative globale, qui mettra à jour plusieurs règlements relatifs aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux. Le secteur de l'alimentation animale est principalement concerné par les modifications apportées au règlement 1831/2003. La Commission propose notamment de supprimer le renouvellement obligatoire, tous les dix ans, des additifs destinés à l'alimentation animale, ainsi que de moderniser l'étiquetage au moyen

d'une numérisation partielle et de règles plus claires en matière d'allégations et de tolérances. La question de la présence de traces d'ADN recombinant dans les produits de fermentation contenant des OGM doit également être clarifiée.

Cette proposition comprend par ailleurs des modifications touchant aux pesticides, aux biocides et au bien-être animal. La politique relative aux résidus de pesticides dans les produits importés devrait également être revue en profondeur, avec la suppression du système actuel de tolérances à l'importation. D'autres dossiers politiquement sensibles, comme la suppression de la note de bas de page 1, n'y figurent pas explicitement, mais pourraient encore faire l'objet de négociations.

## **Les mesures antidumping déséquilibrent le marché**

La Commission européenne a imposé en juillet 2025 des droits antidumping définitifs sur les importations de lysine provenant de Chine. Après une plainte du fabricant européen Eurolysine, les taxes sont passées de 58 à 85 %, ce qui

représente pour le secteur une augmentation des coûts et une dépendance accrue aux alternatives, comme les tourteaux de soja. BFA a exprimé ses inquiétudes dans un courrier formel adressé aux ministres compétents et a insisté sur l'impact écologique et économique de cette mesure.

Des procédures antidumping ont également été lancées pour le chlorure de choline et la valine. Des droits antidumping définitifs, allant d'environ 90 à 116 %, ont été mis en place pour le chlorure de choline le 19 décembre 2025. Depuis février 2026, la valine est soumise à des droits antidumping définitifs, pouvant aller jusqu'à environ 54 %. Les droits d'importation définitifs sont attendus début 2026. La dépendance à l'égard de plusieurs fabricants non européens reste un point sensible, l'Europe disposant de très faibles capacités de production pour des additifs essentiels tels que les vitamines et les acides aminés.

## Examen des dépendances critiques

Une nouvelle étude de la FEFAC a confirmé en 2025 la vulnérabilité structurelle du secteur européen en matière d'approvisionnement en nutriments stratégiques. La Chine produit la quasi-totalité des acides aminés et des vitamines, et certaines substances ne sont pratiquement plus produites dans l'Union européenne. BFA soutient la demande visant à reconnaître ces filières comme stratégiques et plaide, avec la FEFAC, en faveur d'investissements dans les capacités de production européennes ainsi que d'un cadre législatif équilibré.

## Demande d'éclaircissements sur le CLP et la déclaration au Centre Antipoison

Le Comité CARACAL est parvenu fin 2024 à une interprétation juridique affirmant que les additifs destinés à l'alimentation animale et les prémélanges ne sont pas concernés par le règlement CLP. Cette interprétation a été confirmée par la Commission européenne et devrait permettre de réduire les charges administratives, notamment en ce qui concerne l'étiquetage CLP et les notifications aux centres antipoison.

Cette interprétation suscite dans le même temps des questions concernant la protection des personnes qui travaillent avec ces produits. Plusieurs États membres, dont la Belgique, ont donc indiqué qu'ils n'allaient pas totalement suivre cette lecture juridique. Selon la position actuelle des autorités belges, les notifications au Centre Antipoison pour les mélanges d'additifs et les prémélanges restent pour l'instant obligatoires, malgré les discussions de CARACAL au niveau européen. La Belgique s'est montrée prête à réévaluer son point de vue en cas de confirmation écrite formelle de la Commission européenne.

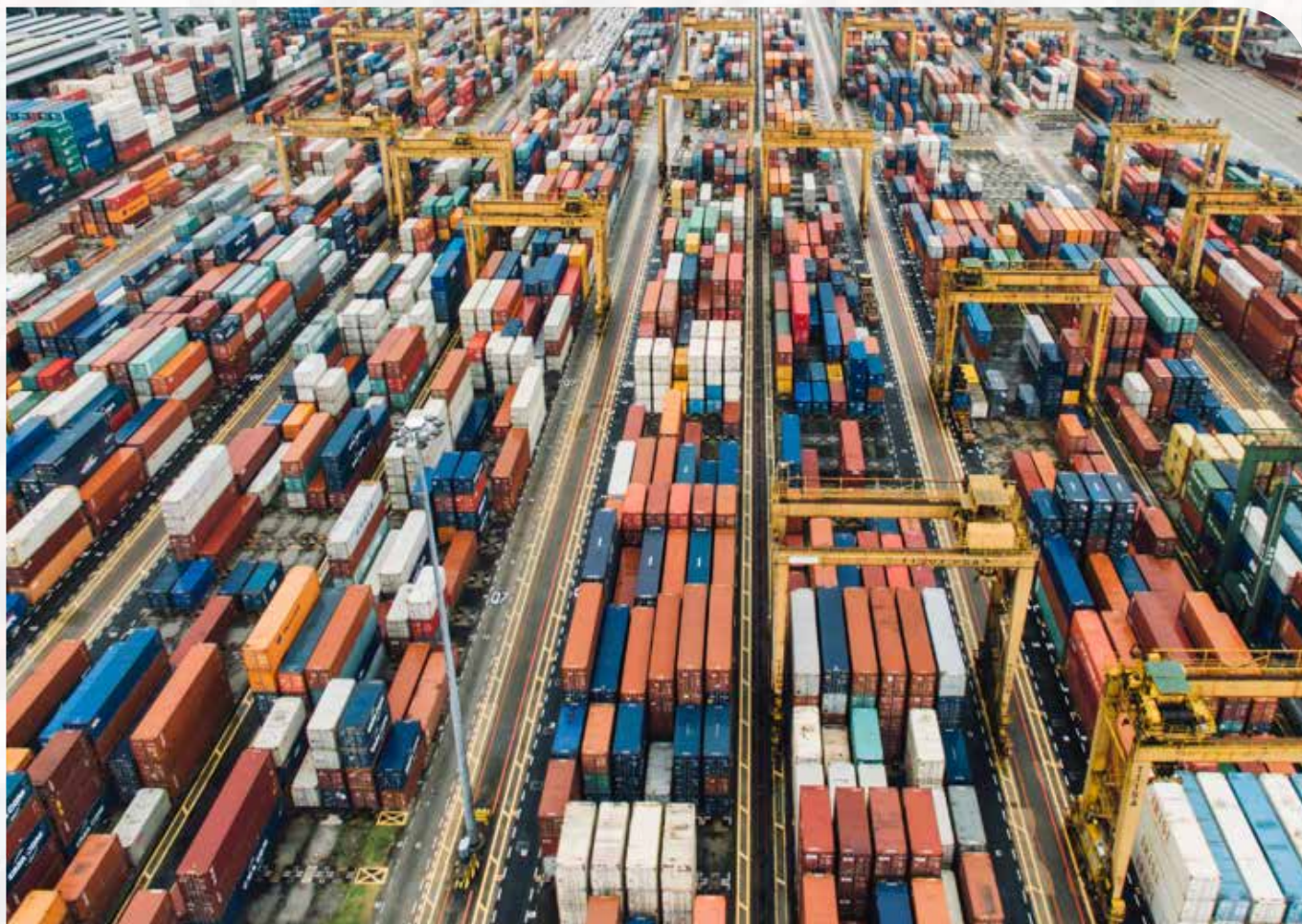
En outre, un nouveau système de paiement pour les notifications au Centre Antipoison sera d'application à partir de janvier 2026. Le règlement sectoriel précédent, fixant une contribution mensuelle fixe, ne sera donc plus d'application. Les autorités enverront désormais une facture aux entreprises sur base du nombre de notifications, avec une facturation en 2027 pour les notifications effectuées en 2026.

## Révision du règlement sur le bio

La Commission a annoncé cet automne qu'elle allait revoir le règlement (UE) 2018/848 concernant la production bio. Un arrêté concernant l'étiquetage devrait donc être publié. Cette révision devrait également permettre de résoudre certains points problématiques, tels que l'approvisionnement en protéines pour les jeunes animaux monogastriques ou encore la réglementation applicable aux excipients techniques.

## Aperçu du suivi stratégique

D'importantes avancées devraient être effectuées en 2026 en ce qui concerne la proposition Omnibus et l'évaluation du règlement bio. Le secteur va par ailleurs attirer l'attention sur la vulnérabilité stratégique de l'approvisionnement en vitamines et en acides aminés, dans le cadre de la stratégie européenne d'autonomie stratégique ouverte. BFA plaide dès lors pour un cadre législatif conciliant durabilité, innovation et sécurité d'approvisionnement, afin que le secteur puisse continuer à produire, à l'avenir, des aliments performants et abordables.



## **Le climat commercial versatile met l'accès au marché sous pression**

Le secteur belge de l'alimentation animale est étroitement lié aux flux commerciaux internationaux. L'approvisionnement en matières premières et les exportations d'aliments spécifiques dépendent fortement de relations commerciales stables, de procédures de certification claires et d'une législation applicable dans la pratique. Les tensions géopolitiques, les nouvelles épidémies animales et la complexité accrue des exigences douanières et phytosanitaires ont mis les exportations sous pression en 2025. BFA a suivi de très nombreux dossiers d'exportation, en étroite collaboration

avec l'AFSCA, les partenaires sectoriels et les organisations européennes comme la FEFAC.

## **Chine : le dossier sur l'alimentation destinée aux animaux de compagnie avance, mais des préoccupations subsistent**

Un nouveau protocole relatif aux exportations, spécifique aux aliments pour chiens et chats, a été négocié à la demande de la Chine. Les discussions en cours concernant les autres aliments pour animaux ont été provisoirement suspendues, alors que cette demande a créé une opportunité importante pour le secteur. La Belgique a en effet pu éliminer un obstacle majeur dans ce nouveau

cadre : la grippe aviaire (IAHP) a été supprimée de la liste des maladies bloquantes.

Le protocole signé en juin 2025 stipule que les aliments pour animaux de compagnie contenant des ingrédients à base de volailles peuvent également être exportés en cas d'épidémie, grâce aux mesures reconnues de gestion des risques, comme le traitement thermique. Il en résulte un cadre d'exportation stable et applicable pour les aliments pour chiens et chats, ainsi qu'une base importante pour de futures négociations concernant les autres aliments pour animaux.

### **Corée du Sud, Brésil et autres marchés: exigences supplémentaires**

Les autres marchés ont eux aussi imposé des obligations supplémentaires. La **Corée du Sud** a imposé de nouvelles conditions d'importation pour les aliments destinés aux animaux de compagnie, notamment une obligation d'inspection pour les exportateurs de produits contenant des ingrédients animaux. La Belgique a soumis une nouvelle proposition de certificat en octobre. La Commission européenne a entre-temps demandé de reporter et d'effectuer des assouplissements, car les exigences coréennes ne sont pas conformes aux normes de l'OIE. Par ailleurs, la transition vers la plateforme numérique TRACES NT se poursuit. BFA a mis en avant les difficultés liées à la gestion des accès et à la signature numérique.

Pour le **Brésil**, les demandes d'enregistrement de nouveaux produits doivent désormais passer par l'AFSCA. Un guide va être préparé en collaboration avec BFA et FRANA. À la demande de la **Russie**, l'AFSCA a rédigé une liste des entreprises belges ayant obtenu une inspection favorable pour les aliments pour animaux, afin de vérifier si elles répondent aux exigences de l'Union économique eurasiatique (UEE).

### **La géopolitique a un impact sur les flux commerciaux**

Les exportations ont également été influencées par les décisions géopolitiques en 2025. La

Russie a imposé le 20 janvier un embargo sur les produits issus d'espèces animales sensibles à la fièvre aphteuse, dont les aliments contenant des ingrédients animaux. Seuls les aliments pour animaux non producteurs de denrées alimentaires ont été exclus de cette interdiction, sous certaines conditions. Le secteur s'inquiète par ailleurs des droits d'importation européens concernant les graines de lin russes. Les taxes passeront de 20 à 50 % à partir de 2026, en plus de la taxe russe à l'exportation. Étant donné que la Belgique représente plus de 70 % des importations européennes, le secteur redoute des hausses de prix et des problèmes d'approvisionnement.

Au printemps 2025, la menace de mesures de représailles européennes dans le cadre du conflit commercial avec les États-Unis au sujet de l'acier et de l'aluminium a suscité des inquiétudes au sein du secteur de l'alimentation animale. En effet, des flux d'importation essentiels, tels que le maïs et les tourteaux de soja américains, jouent un rôle important pour atténuer les pénuries temporaires sur le marché. Le secteur a mis en garde contre d'éventuelles perturbations de la filière agroalimentaire. En août, l'UE et les États-Unis ont conclu un accord politique sur un nouveau cadre commercial afin d'éviter une nouvelle escalade. Au final, aucune mesure de représailles n'a été appliquée aux produits agricoles américains, ce qui a permis d'éviter un déséquilibre du marché.

### **Augmentation de la complexité et investissement stratégique**

Le contexte international reste compliqué, compte tenu de la pression géopolitique accrue et des exigences techniques. BFA continue à miser sur la concertation, la transparence et la défense des intérêts du secteur belge de l'alimentation animale. L'accès au marché et un cadre commercial prévisible restent en effet essentiels afin de garantir l'approvisionnement en matières premières et de renforcer notre position pour les exportations.



## **L'innovation, un levier pour la durabilité**

Dans le cadre de sa charte de durabilité, BFA s'engage à encourager l'acquisition de connaissances et les recherches axées sur la pratique. En 2025, nous avons donc travaillé sur différents projets avec des partenaires issus du monde académique, d'instituts de recherche et du secteur, sur 3 thèmes distincts : la durabilité et le climat, les protéines alternatives et la circularité, ainsi que la santé et le bien-être animal.

## **Durabilité et climat : la réduction des émissions**

Les stratégies alimentaires innovantes permettent de réduire les émissions de méthane et d'ammoniac. En adaptant davantage les aliments aux besoins des animaux, il est également possible d'accroître l'efficacité des protéines, ce qui contribue à rendre la production d'aliments pour animaux plus durable.

Le projet **HappyClimi** (Flanders'Food, ILVO, Université de Gand et Boerenbond) a été mis sur pied dans le cadre de la convention relative aux émissions entériques des bovins. L'objectif est d'étudier comment les mesures alimentaires peuvent réduire les émissions entériques de méthane chez les vaches laitières. Grâce aux recherches, les mesures existantes seront mieux adaptées à la pratique, et de nouvelles perspectives apparaissent pour l'avenir avec le houblon et les lentilles d'eau.

Plusieurs partenaires de recherche (Boerenbond, ILVO, Inagro et la Proefbedrijf Pluimveehouderij) cherchent des solutions afin de réduire les émissions d'ammoniac dans le cadre du projet **RAMBO**. L'accent est mis sur la recherche et la démonstration de mesures et de techniques pour les étables existantes destinées aux porcs et aux volailles. Concernant les porcs d'engraissement, les chercheurs étudient l'impact de la réduction du bilan en électrolytes dans les aliments et l'ajout de zéolites aux aliments. Ces mesures ont toutefois eu un impact limité.

En 2025, nous avons également consacré beaucoup de temps au projet EIP **KL.KETEN.VAR. footprint**. Ce projet a pour but de rassembler et d'échanger des données entre les partenaires de la chaîne, afin de créer une valeur ACV solide pour les aliments et les porcs. BFA coordonne ce projet et est le premier point de contact entre l'ILVO et les fabricants d'aliments pour animaux.

Dans le cadre du projet **Optevar** (ILVO, WUR et BFA), la composition optimale en protéines et en acides aminés des aliments destinés aux porcs d'engraissement est étudiée, en tenant compte des circonstances spécifiques des exploitations. Les porcs dont l'alimentation est plus précise en termes de protéines produisent un lisier moins riche en azote, réduisant ainsi les émissions d'azote.

Pour les vaches laitières, le but est également de réduire les émissions. Le projet **METHEEN** (ILVO, Inagro et Hooibeekhoeve) a pour but d'accroître la portée et la confiance dans les mesures approuvées issues du CEER par le biais d'essais. Les recherches montrent que le 3-NOP, les nitrates, les graines de lin extrudées ou la graisse de colza n'ont pas d'impact négatif sur la production laitière, à condition de respecter les dosages prescrits par le CEER. Pour la graisse de colza, les résultats sont d'ores et déjà positifs. Aucune des mesures alimentaires étudiées n'a eu d'impact négatif sur l'efficacité alimentaire : les graines de lin extrudées ont même eu un effet positif.

Le projet **VoederPAS** (Boerenbond, ILVO et MCC) étudie la meilleure manière de suivre la teneur en protéines brutes des rations, pour faire des rations faibles en protéines une mesure PAS. Les premiers essais pratiques ont toutefois montré que ce ne serait pas une mince affaire. D'autres recherches seront menées en 2026.

Le projet **Kringloopkoe** (ILVO et Inagro), lancé en décembre 2024, est axé sur une utilisation plus efficace et plus circulaire des nutriments, que ce soit au niveau des aliments ou des animaux eux-mêmes. En optimisant le cycle des nutriments, le but est d'améliorer l'efficacité en protéines et en azote des vaches.

La réunion de lancement du projet **BOWIE** a eu lieu en avril. Ce projet durera 4 ans et porte sur la conciliation des pratiques biologiques et celles en faveur du bien-être avec la réglementation relative aux émissions pour les volailles et les porcs. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la problématique de l'azote. L'accent est mis sur les mesures destinées aux élevages porcins et avicoles non conventionnels. Il s'agit par exemple des exploitations bio, des exploitations avec libre parcours ou ventilation naturelle. Les étables avec un taux d'occupation plus faible en font également partie.



Le projet « **Nutriëntenbeer - Eindbeerkeuze en impact op excretie**<sup>1</sup> » (PVL, VPF et KUL) poursuit 3 objectifs : clarifier l'impact de la génétique des verrats finaux sur l'efficacité des nutriments et l'excrétion, préciser l'importance des aliments faibles en protéines dans le cadre du PAS et étudier une modification génétique pour les verrats finaux ayant des besoins moins importants en protéines brutes.

Le projet VLAIO **DURAZEL** (ILVO, Inagro et Université de Gand) a pour but de faciliter la transition entre la fin de la gestation et la lactation chez les truies. Ce projet analyse les adaptations du régime alimentaire lors des dernières semaines de la gestation (J85-mise bas) et les stratégies alimentaires à plusieurs phases lors de la période

de lactation. Le but est ainsi d'accroître l'âge du sevrage des porcelets, d'optimiser les résultats de production, tout en améliorant le bien-être animal et la durée de vie des truies.

### **Protéines alternatives et circularité : plus de diversité pour moins de dépendance**

Mieux utiliser les matières premières circulaires permet de réduire le gaspillage alimentaire, d'augmenter les opportunités économiques pour les exploitations flamandes et de faire un pas concret vers un système alimentaire plus durable et circulaire.

Le projet **CircFeed** (ILVO et Université de Gand) analyse quels flux résiduels peuvent être utilisés

<sup>1</sup> Gestion des nutriments - Choix final et impact sur l'excrétion

en tant que matière première pour l'alimentation animale. Cela permet alors d'aider les entreprises à évaluer la sécurité, la qualité et la régularité des coproduits.

Le projet **FermiPro** (UCLL) étudie dans quelle mesure les flux résiduels issus du secteur agroalimentaire peuvent être transformés en nouvelles protéines par le biais de la fermentation.

Le projet **SUPROSEA** étudie quant à lui les possibilités d'utilisation des algues en tant que sources de protéines, alors que le projet **CIRCOLIE** (Inagro, Université de Gand) vise à rendre l'aquaculture plus durable en remplaçant les huiles non durables (huile de poisson et huile de soja, par exemple) par des huiles locales et circulaires issues de coproduits, comme celles provenant d'insectes ou de graines de lin.

Dans le cadre du projet VLAIO **OPTIPLUIM** (ILVO, Inagro et l'Université de Gand), les cultures protéagineuses les plus adaptées aux aliments destinés aux volailles sont étudiées dans le cadre du plan d'action pour les sources alternatives de protéines. L'alimentation de précision est appliquée afin d'améliorer les performances, la santé intestinale et le bien-être des volailles. Des analyses du cycle de vie permettent de calculer l'impact économique et environnemental de ces stratégies alternatives en matière de protéines.

### **Santé et bien-être animal : l'alimentation, un outil de prévention**

BFA et ses membres accordent énormément d'importance à un élevage durable, axé sur la santé et le bien-être des animaux. Le secteur de l'alimentation animale joue un rôle primordial. Une alimentation de qualité, sûre et durable fait en effet partie des besoins fondamentaux de tous les animaux.

Le projet **EWAKUIK** (ILVO et KUL) a pour but de mettre à jour et d'optimiser les normes relatives aux besoins énergétiques des poussins de chair et des poules pondeuses, et de les traduire

dans un outil de calcul en ligne pour le secteur flamand des aliments pour volailles.

Le projet **ATHLETIC-CHICKS** (ILVO et Université de Gand) analyse comment mieux soutenir les poussins de chair lors de leurs tout premiers jours de vie avec de la nourriture et de l'eau, afin d'améliorer leur santé et leur bien-être à court et long terme. Ce projet aide ainsi le secteur à produire des poussins de chair plus résistants, à réduire l'utilisation d'antibiotiques et à construire des systèmes de production économiquement rentables et socialement responsables.

Le projet « **Pathogenese en preventie van kreupelheid bij vleeskippen, veroorzaakt door *Enterococcus cecorum*** » (Université de Gand) se concentre sur un problème de plus en plus présent dans le secteur des poulets de chair : les boiteries liées à la chondronécrose bactérienne avec ostéomyélite, aujourd'hui surtout traitées à l'aide d'antibiotiques. Le but est de mettre en place des stratégies alimentaires scientifiquement fondées et axées sur la pratique afin de lutter contre la chondronécrose bactérienne avec ostéomyélite, et ainsi de réduire l'utilisation d'antibiotiques.

Enfin, le projet **QUALIMIX+** (Université de Gand, ILVO, Ovocom et BFA), approuvé dans le cadre du programme Cook+ de VLAIO, a pour objectif de créer une procédure d'échantillonnage validée et solide juridiquement pour les aliments destinés aux animaux. Le lancement du projet est prévu en avril 2026.

### **Que réservent les prochaines années ?**

Les résultats de tous ces projets constituent une base solide afin de mieux guider les choix politiques et les initiatives sectorielles. BFA maintiendra sa ligne de conduite au cours des prochaines années, en se concentrant sur les résultats de recherche dans la pratique, notamment via l'usine pilote de l'ILVO. Nous continuerons également à investir dans de nouveaux projets qui permettront de répondre aux défis actuels comme l'efficacité en nutriments, la diversification des matières premières et la sécurité alimentaire.

<sup>2</sup> Pathogenèse et prévention de la boiterie chez les poulets de chair, causée par *Enterococcus cecorum*

# 2025 en 12 mois

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

## Janvier

Belplume réduit la fréquence des analyses de sol pour les PCB et les dioxines dans les élevages en plein air

Lancement du nouveau module de durabilité 'Valeur ACV pour l'alimentation animale'

La plateforme MVDS soutient les initiatives de durabilité dans le secteur de l'alimentation animale

BFA met en garde ses membres contre une épidémie de fièvre aphteuse en Allemagne

La Russie maintient son embargo sur les produits animaux en provenance de l'UE

[BFA parle de sécurité alimentaire dans le programme 'Kan ik het ook' de VTM](#)

## Février

Démarrage du projet de recherche 'Kringloopkoe'

Circulaire adaptée pour l'exportation d'additifs non autorisés dans l'UE

BFA participe au Collège des Directeurs de la FEFAC à Varsovie

BFA présente une étude d'impact sur les droits antidumping sur la lysine en provenance de Chine au SPF Économie

Grippe aviaire dans le Waasland : BFA passe au niveau 3 du protocole de biosécurité

L'UE menace d'imposer des droits de douane sur le maïs américain

## Mars

- La Commission européenne propose d'assouplir les obligations de reporting CSRD et CS3D
- Le Fonds d'intervention Salmonelles impose des mesures supplémentaires en cas de recontamination
- Les droits de douane américains menacent le secteur européen de l'alimentation animale
- Le secteur européen de l'alimentation animale demande un dialogue structurel sur la législation CLP relative aux additifs et aux prémélanges
- BFA publie un article dans « Feed & Additives » : « L'engagement de BFA en faveur d'une alimentation animale résiliente et responsable »
- L'AR Echantillonnage est signé par le cabinet Clarinval
- Nouvelles directives européennes relatives au mélange homogène et à la contamination croisée

## Avril

- Assurance IFS pour les poulets bio possible à partir du 1er avril
- BFA présente son approche ACV à la World's Poultry Science Association
- BFA s'oppose aux droits antidumping sur la lysine provenant de Chine
- BFA plaide pour une solution structurelle pour la dérogation de 5% applicable aux aliments pour animaux bio
- BFA publie son rapport annuel
- Reportage BFA et Actemium sur Kanaal Z
- Le projet METHEEN confirme la sécurité des mesures alimentaires visant à réduire les émissions de méthane
- Démarrage du projet de recherche BOWIE
- Assemblée générale de BFA à Waterloo avec pour thème l'Intelligence Artificielle
- Le projet de recherche sur les concepts innovants d'élevage porcin se termine

## Mai

- Présentation des premiers résultats des projets COOCK+ Optevar et CircFeed
- BFA participe au workshop de l'UE sur la politique en matière de contaminants
- BFA publie le rapport de référence sur les coproduits
- BFA participe au Collège des Directeurs de la FEFAC à Rome
- La Belgique retrouve son statut indemne de la grippe aviaire auprès de la WHOA
- BFA intervient dans les nouvelles règles d'exportation vers la Corée du Sud
- Publication du classement des pays de l'EUDR : le Parlement européen demande un report
- Young Feed Professionals : congrès des jeunes à Turnhout sur la coopération entre générations
- Le secteur discute avec la Chine de l'exportation d'aliments pour animaux domestiques belges

## Juin

- BFA apporte sa contribution à la réforme de la gestion des crises par l'AFSCA
- La demande de subside pour le projet QUALIMIX+ est introduite avec succès
- BFA donne son feu vert à la signature d'un protocole d'exportation avec la Chine
- BFA et Pork.be mettent en garde contre la peste porcine africaine
- La Belgique autorise un processus de vérification simplifié pour l'EUDR
- Visite de BFA au cabinet Clarinval
- Pose de la première pierre de l'ILVO Feed Pilot
- Visite de BFA à l'ARSIA en Wallonie
- Spécial alimentation animale de PlattelandsTV sous le signe de l'innovation et de la recherche
- BFA soutient la lettre ouverte de l'UNIZO concernant la migration économique
- BFA achète 618.600 certificats de soja durable

## Juillet

DC-01 - Attestation « Valeur ACV pour les aliments pour animaux » obligatoire par le module GREEN à partir du 1er juillet 2025

Le nouvel AR sur l'échantillonnage et l'analyse entre en vigueur

La dermatose nodulaire infectieuse fait son apparition en Europe

L'UE conclut un accord commercial avec les Etats Unis

BFA publie son rapport statistique

Taxes européennes sur la lysine en provenance de Chine : le secteur réagit à nouveau

L'UE prévoit des mesures antidumping sur les acides aminés en provenance de Chine

## Août

BFA visite une exploitation avicole BCC et y explique le fonctionnement de l'IFS

Les Etats Unis et l'UE publient un cadre pour un commerce équilibré

BFA demande un débat sur la protection des cultures

## Septembre

L'UE instaure des contingents tarifaires pour les additifs alimentaires américains destinés à l'alimentation animale

Les droits de douane chinois sur la viande de porc belge suscitent des inquiétudes

BFA crée un groupe de travail Chevaux, animaux de compagnie et d'agrément

BFA visite USSEC Soy Connex

BFA lance la campagne sur la suppression progressive des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques

L'EUDR est à nouveau postposé jusque fin 2026

## Octobre

BFA rencontre la nouvelle CEO de l'AFSCA

Réunions des membres en Wallonie (Florefe) et en Flandre (Gand)

La FEFAC met en garde contre les risques stratégiques liés à l'approvisionnement en additifs alimentaires essentiels pour animaux

Les nouvelles spécifications techniques des labos améliorent la fiabilité des analyses

Première épidémie de grippe aviaire de l'automne : BFA passe à la phase 2 du protocole de biosécurité

BFA et l'AFSCA signent une nouvelle convention sur les aliments médicamenteux

BFA participe à quatre groupes de travail sur la vision agricole de la Flandre pour 2030-2050 (produits laitiers, porcs, volailles et bovins)

BFAacts fait peau neuve

Le gouvernement souhaite prendre des mesures obligatoires après évaluation de la convention sur les émissions entériques

L'augmentation des droits d'importation sur les graines de lin russes inquiète le secteur

## Novembre

- La sécurité alimentaire au centre  
Spécial alimentation animale  
de PlattelandsTV
- Les fédérations de l'alimentation  
animale européennes et belge  
demandent le report de l'EUDR
- Le projet Metheen confirme  
l'efficacité des mesures innovantes  
en matière d'alimentation animale
- BFA est orateur invité à la  
Thomas More Hogeschool
- BFA aborde la dermatose nodulaire  
infectieuse en France avec le SNIA
- Reconnaissance mutuelle  
CSA-GTP prolongée à partir  
du 1er janvier 2026
- Foyers de grippe aviaire dans  
le Limbourg et en Wallonie -  
protocole de biosécurité phase 3
- Lancement du nouveau site  
internet de BFA

## Décembre

- Prise en compte de l'incertitude  
de mesure dans les contre-  
analyses de pesticides
- Le Conseil et le Parlement  
européen s'accordent sur  
le report de l'EUDR
- L'UE réforme la  
législation relative aux  
techniques génétiques
- La Commission adopte l'approche  
LMR dans la « note 1 » pour les  
aliments pour animaux
- Premiers détails connus du paquet  
Omnibus « Food & Feed Safety »
- L'UE introduit une nouvelle  
liste d'espèces animales pour  
les additifs alimentaires
- La peste porcine africaine refait son  
apparition en Espagne
- L'UE réforme sa législation sur  
les techniques génétiques
- Le Parlement européen et le  
Conseil approuvent officiellement  
le report de l'EUDR
- BFA présente la méthodologie  
belge d'analyse du cycle de vie  
(ACV) au secteur français de  
l'alimentation animale



Engelse Wandeling 2-F3, 8500 Kortrijk  
Tel. + 32 51 48 86 47

**Trading agricultural raw materials  
and by-products**

Soybeanmeal/pellets – Rapeseedmeal  
Palm kernel expeller

**Trading**

Filip Dobbelaere      [filip.dobbelaere@traflaco.be](mailto:filip.dobbelaere@traflaco.be)

**Trading Assistant**

Annelies Vuylsteke      [annelies.vuylsteke@traflaco.be](mailto:annelies.vuylsteke@traflaco.be)

**Website:**              [www.traflaco.be](http://www.traflaco.be)

**E-mail:**                [info@traflaco.be](mailto:info@traflaco.be)



# Direction, équipe, groupes de travail et task forces

Organe d'administration de BFA		Bureau de BFA	
Nom	Société	Nom	Société
Bourguignon Jean-Marc	SCAM	d'Aussy Stephan	Voeders d'Aussy
d'Aussy Stephan	Voeders d'Aussy	Lambrecht Stefaan	Danis
De Baets Dirk	Voeders Depre	Van Mallegghem Alex	Franson
Debaillie Philippe	Voeders Debaillie	Van Thielen Dirk	Arvesta
Degrave Jan	Voeders Degrave	Vanden Avenne Thomas	Vanden Avenne-Ooigem
Desmet Dirk	Trouw Nutrition	Vandeputte Rik	Leievoeders
D'Hoore Francis	Versele-Laga		
Druyts Jan	Nukamel		
Grymonprez Wouter	Voeders Ostyn		
Huys Stephanie	Voeders Huys		
Jacobs Bruno	Lambers-Seghers		
Lambrecht Stefaan	Danis		
Naessens Alexander	Voeders Decadt		
Piret Pierre-Yves	Prodabio		
Seuryneck Guy	Voeders Seuryneck		
Stoop Tiny	Voeders Biervliet		
Van Aelten Jan	Belcofeed		
Van Mallegghem Alex	Franson		
Van Thielen Dirk	Arvesta		
Vanden Avenne Thomas	Vanden Avenne-Ooigem		
Vandeputte Rik	Leievoeders		

# Direction, équipe, groupes de travail et task forces

## Équipe de BFA (situation au 31/12/2025)

Nom	Function
Bussers Sylvie	Communication Officer
De Smedt Annick	Executive Assistant
D'hooghe Katrien	Managing Director
Dumoulin Augustin	Chargé de Projets
Mortaignie Evelien	Conseillère Sécurité alimentaire, Qualité et Gestion de crise
Soares Daphné	Communication Officer
Tournoy Ilse	Conseillère Santé animale et Qualité
Van Asschot Griet	Collaboratrice Sécurité alimentaire et Analyses
Van Stichel Elien	Conseillère Exportation et Politique alimentation animale
Verheyen Liesbeth	Conseillère Durabilité, Environnement et Climat

## Groupes de travail & Task Forces de BFA (situation au 31/12/2025)

Groupes de travail	Task Force
Durabilité et Climat	Sécurité au travail, Empreinte carbone, Gestion des aliments, Energie, EUDR
Lisier et Minéraux	
Sécurité alimentaire et Qualité	
Santé animale	Aliments médicamenteux
Fonds d'Intervention Salmonelles	
Fabricants de prémélanges	Notification Centre Antipoison
Nutritionnistes	
Exportation	
Communication	
Environnement	
Aliments biologiques	
Chevaux, animaux de compagnie et d'agrément	



BFA vzw/ASBL  
 29 Rue de l'Hôpital  
 1000 Bruxelles  
 T +32 (02) 512 09 55  
[info@bfa.be](mailto:info@bfa.be) • [www.bfa.be](http://www.bfa.be)

